

Procès verbal de la 25 assemblée générale de l'AVMP.

Mercredi 22 avril 2009
Grand salon, Buffet, gare de Lausanne

Présidence : Christiane Ballif
Comité : Noémie Prod'hom
Elisabeth Tesar
Micheline Rieben

Invités : Jacques Daniélou (SPV)
Mireille Brignoli
Laurence Calderara (AVMACT)
Jérôme Loutan (5-9)
Anne-Claire Chaubert (AVECIN)
Léonard Camposo (AVMES)
Sylvie Pittet Blanchette (APE)

Excusés : Serge Weber (AVEPS)
Alice Conod (présidente AVMP) pour raison de santé
Josette Schürch

Ouverture de l'assemblée générale

Notre présidente par intérim, Christiane Ballif, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacune et à chacun. Elle remercie de leur présence les invités et les membres de l'assemblée, puis nous communique la liste des personnes excusées.

Elle présente rapidement chaque membre du comité et donne leur fonction. Des nouvelles sont données concernant notre Présidente Alice Conod et une carte circulera pendant la séance pour lui souhaiter de bons vœux de prompt rétablissement.

Procès verbal de l'assemblée générale 2008

Il est rappelé que ce procès verbal est consultable sur le site AVMP et que quelques exemplaires sont disponibles en version papier sur la table de l'entrée.

La discussion est ouverte, mais personne ne souhaite s'exprimer. Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités

Christiane Ballif développe quelque peu chaque point.

Sous *comité* rien à rajouter

Sous *PER* un débat s'engage. Un-e collègue d'Ecublens demande des informations complémentaires et trouve le PER très ambitieux et cela l'inquiète.

En tant que Président de la SPV, Jacques répond que la SPV a collationné toutes les informations des associations puis les a transmises au SER. Et que le SER transmet les informations des divers cantons romands à la CIIP.

De plus la contribution SPV a aussi été transmise à la DGEO au même titre que diverses autres associations cantonales (femmes vaudoises,...).

Il fait aussi remarquer que deux membres SPV font partie de la commission romande (Mireille Brignoli et lui-même) et apportent par un biais différent les options vaudoises retenues en fonction des remarques des associations SPV.

Le premier rapport paraîtra avant l'été mais il peut déjà nous dire qu'il est assez critique et plus particulièrement avec les objectifs primaires.

Ce PER sera introduit au meilleur des cas en 2011 voir 2012.

De gros soucis se font jour concernant le thème de l'anglais.

Les commissions sont déjà en train de remanier les objectifs de certaines branches en fonction des remarques reçues.

Sylvie Winkler s'interroge, en lisant par exemple les objectifs sous science, sur la formation future et sur la nôtre en comparaison des compétences demandées dans le PER.

Sous *formation continue*, la parole n'est pas demandée.

Sous *représentation*, Elisabeth présente le travail effectué au sein du sous-groupe traitant des relations entre les PPLS et l'école. Elle avait souvent le sentiment de se trouver bien seule face aux divers membres PPLS représentés.

Noémie parle du travail effectué au sein du groupe Harmos école – famille. Les travaux de ces différents groupes ont été développés lors du dernier forum du 18 mars sur le thème famille école penser la journée de l'écolier. Elle a souvent eu l'impression d'avoir une étiquette syndicaliste en voulant défendre les idées SPV, en profilant aussi les attentes des enseignants par rapport à l'accueil et autres demandes traitées dans ces journées.

Un compte rendu de la journée du 18 mars paraîtra dans l'Éducateur.

Sylvie Winkler parle des groupes 1 et 2 d'Harmos et se pose la question si une séance de coordination où chaque membre SPV aurait pu faire un compte rendu de l'avancée des travaux n'aurait pas été envisageable.

Noémie estime qu'il y avait peu de possibilité de se préparer à l'avance et avec les autres.

Jacques annonce que à sa connaissance, les points de vue de la SPV sont largement pris en compte dans les groupes. Que pour le futur 5/6 c'est le statu quo toujours avec des spécialistes mais avec un nombre plus restreint d'enseignants (coordonné par un enseignant généraliste)

Une fois la nouvelle loi proposée, une phase de consultation sera ouverte et la SPV mettra toute son énergie pour faire entendre ses diverses options

Mireille Brignoli reprend ce qui a été dit et entendu sur la scolarisation inclusive et plus particulièrement sur les problèmes de comportement. Le groupe de travail intégration reprendra ce sujet pour chercher et obtenir plus de pistes.

Sous *PRIM* aucune remarque n'est formulée et nous pouvons passer au point suivant de ce rapport.

Sous *Remplacement*, nous donnons le retour d'une remplaçante qui a vécu ce nouveau système lausannois. Elle a trouvé frustrant, pénible et difficile de ne pas pouvoir s'investir car ces remplacements étaient d'au maximum 4 jours par semaine. En cours d'année, les conditions ont été modifiées et si il n'y a pas de remplacement à faire, elles vont travailler et apporter de l'aide dans une autre classe.

Jacques propose à l'AVMP d'obtenir un premier rapport sur ce sujet à fin que l'on puisse se prononcer par la suite. Il rappelle que ce thème fait régulièrement l'objet de demandes dans les AD.

Pour que les choses se mettent le plus rapidement en place, il faudrait avoir ce rapport très rapidement.

Il faudrait ressortir la résolution « maître à la valise » déjà existante de l'AVMP pour la suite.

Le point *résolution* sera débattu par la suite.

Le dernier point de ce rapport d'activités concerne *les nouveaux moyens d'enseignement du français*. Il ne suscite aucun commentaire.

Ce rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

Comptes 2008

Nous rappelons que le montant versé pour chaque membre AVMP est inférieur de 4 francs par rapport aux années précédentes et ne représente plus que 8 francs par rapport aux 12 francs budgétisés d'où une perte plus élevée que prévu.

Jacques redonne les raisons qui ont poussé l'assemblée des délégués SPV à accepter cette diminution ainsi que la suppression de la cotisation de 5 francs au fonds de secours pour cette année.

Les produits sont de 10580.30fr. et les charges se montent à 17466.90fr. d'où une perte de 6886.55fr.

Monika Mosbahi lit le rapport des vérificatrices des comptes et félicite Christiane pour les informations fournies avec beaucoup de précision.

Les comptes sont acceptés tel que présentés et décharge est donnée à la caissière et aux vérificatrices des comptes à l'unanimité de l'assemblée.

La caissière remercie chaleureusement les vérificatrices pour leur travail.

Budget 2009

Suite à la présentation du budget, aucune question n'est posée à notre caissière et il est adopté à l'unanimité.

Election des vérificateurs ou vérificatrices des comptes

Madame Janice Gosteli Narbel devient première scrutatrice,

Madame Martine Ecuyer sera deuxième scrutatrice

Madame Marlyse Jermini se propose en tant que scrutatrice suppléante.

Ces trois collègues sont élues par applaudissements.

Election et démission au comité

Noémie explique son départ en présentant son activité aux **Module Activité Temporaire Alternative à la Scolarité**.

Elle définit aussi le travail au sein du Comité en disant que c'est un endroit où l'on voit son métier avec un peu plus de recul et de hauteur et que l'on essaie de plus développer la réflexion sur notre métier que dans la salle des maîtres.

Au nom de notre présidente Alice, c'est Christiane qui lira le message souhaitant bon vent à Noémie pour la suite de sa carrière professionnelle de manière émouvante.

Nous rappelons que nos séances de comité sont ouvertes à celles et ceux qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure et nous donnons nos prochaines dates de rencontre.

Election des délégués ou déléguées pour l'AD SPV

Nous rappelons que les délégués à ces AD représentent le législatif de la SPV et qu'il est important d'être présent et de ne pas laisser de sièges vacants. Notre association étant une grande assoc, nous avons droit à 58 sièges ainsi qu'à 4 délégués pour la FSF. Une fiche

d'inscription circulera pour celles et ceux qui ne sont pas encore sur cette liste et qui souhaite nous rejoindre.

Message de la SPV

Jacques revient sur les négociations salariales et se félicite de la revalorisation des généralistes (Elle est importante pour les jeunes et aussi sur l'ensemble d'une carrière de généraliste).

Le canton de Vaud se situe enfin dans la moyenne. Pour rappel, au 31 janvier 08, la grève était à l'ordre du jour car après 15 ans d'activité certains étaient perdants. Effectivement, les collègues en fin de carrière ne voient que très peu cette augmentation mais si nous faisons des comparaisons avec les autres cantons, notre niveau se situe dans la moyenne supérieure à présent. C'est donc un des motifs de satisfaction mais nous ne devons pas oublier que le combat doit encore avoir lieu sur le statut du généraliste. Ce statut est attaqué et modifié. Une résolution SPV parle du nouveau profil du futur enseignant. Il revendique un seul niveau salarial pour tous les enseignants et enseignantes de l'école obligatoire.

Le coût de cette revendication ne serait pas si cher que ça. On parle de 35 à 45 millions. Cette opinion serait partagée par plusieurs personnes influentes.

Il est bien que DECFO aie abouti voilà 2 mois car depuis la crise s'est développée et il n'est pas sur que nous aurions obtenu autant.

Il faut accompagner le mouvement de manière critique plutôt que de rester passif.

Il évoque aussi la résolution : *pour une égalité de traitement dans le domaine des subsides, des défraiements et des indemnités, pour une simplification des pratiques*

Il soutient le comité AVMP en annonçant que celui-ci travaille mais qu'il est difficile de faire émerger l'identité de notre association. Il en veut pour preuve le fait du faible taux de participation à notre AG alors que plus de 800 mails ont été envoyés.

Faut-il rechercher cette défection par le fait que notre statut n'est pas vraiment menacé ?

Pourtant de nouveaux membres s'inscrivent mais ne participent pas.

Dans un futur proche, il faudra débattre pour des rapprochements entre les associations des 5/9, de l'AVMP et de l'AVECIN.

Suite à la signature DECFO, la SPV a eu quelques instants la crainte que beaucoup de collègues démissionnent. Ce ne fut pas le cas. Trois démissions contre plus de 300 nouvelles inscriptions.

Il est vrai que les collègues généralistes se sentent d'abord membres SPV et non membre de leur association.

Deux résolutions proposées par le comité

Anne –Claire Chaubert fait un petit tour sur les résolutions et le rapprochement de nos associations. Elle rappelle l'affichette : ***Ensemble pour gagner***. Il faut retrouver une certaine unité entre les associations. Ce nouveau système a créé d'autres injustices que ces deux résolutions essayent de réparer. Dans le futur, il faut plus développer l'idée d'unité. Harnos et le PER vont entraîner davantage de collaboration entre les différents degrés de l'enseignement et développer l'idée d'équipe pédagogique dans un cycle.

C'est pourquoi l'AVECIN et l'AVMP ont ces résolutions communes. Dans un futur proche, d'autres séances communes auront lieu entre nos deux comités et gentiment, nous verrons se mettre en place une nouvelle forme d'association. Ces rapprochements se feront aussi avec les associations des spécialistes. Elle nous annonce que l'AVECIN a une troisième résolution qui soutient leurs collègues rythmiciciens ou rythmiciennes. En effet, ils, elles sont considéré-e-s comme des maîtres spécialistes et donc à 25 périodes mais ils, elles travaillent au CIN qui compte 24 périodes pour un 100%. Il est donc impossible à un ou une rythmicienne de pouvoir travailler à 100%. De plus un maître de musique et un maître de rythmique ont un même niveau d'étude mais ne sont pas classé de la même manière. En 11 pour les maîtres de

musique et en 9A pour les rythmiciens et rythmiciennes. La grandeur des élèves ne doit pas déterminer la hauteur du salaire. On pourrait imaginer que nos collègues rythmiciens puissent enseigner jusqu'à la fin de la 2P mais sous quelle forme ?!

L'AVECIN compte environ 600membres.

Résolution 1 : « Pour la dotation d'une décharge pour maîtrise de classe aux enseignant-e-s généralistes »

Selon Jacques, c'est le moment !! Une nouvelle loi se profile et il est grand temps que le temps de présences aux élèves soit réévalué ainsi que les tâches particulières.

Sylvie Winkler demande que le fond de 15000fr. voté en 2001 et non utilisé le soit pour se défendre dans cette nouvelle loi.

Jacques-Etienne Rastorfer voulait vérifier si dans la loi la période de décharge était bien réservée uniquement au degré secondaire. Il n'a malheureusement pas eu le temps de le faire.

En 1986, la réalité n'était pas celle d'aujourd'hui (moins de colloques, de réseaux,...)

La loi de 1996 (EVM) modifiait certains articles dont un devait amener un conseil de classe au primaire pour avoir un regard pluriel sur les appréciations. Cet article n'a jamais été mis en vigueur. Il pourrait être à ce jour un moyen de pression pour nos revendications. A cette époque, le comité s'était battu en priorité pour des effectifs moins importants au vu des économies souhaitées (éventuelle suppression des ACT au CYP 1 ou sur un demi semestre).

Il propose de modifier la première phrase du point 2 pour bien montrer que cette phrase représente déjà la réalité et non pas un futur plus ou moins proche. Nous supprimons : *la volonté affichée par le département de la mise en place d'une école inclusive qui implique pour l'enseignant généraliste* et remplaçons par ***La réalité d'une école qui implique pour l'enseignant généraliste*** et dans la dernière puce de ce point 2 *face à ces nouveaux défis* par **face aux défis**.

Ces deux modifications sont adoptées à l'unanimité.

Il est encore fait mention de divers points (promesse quand à l'étude de modifier le nombre de périodes, une période enseignée équivaut à 105 minutes administratives,...)

Sylvie Winkler après une absence de 5 ans découvre une évolution inquiétante du nombre de séances auxquelles nous devons prendre part.

Jacques révèle quelques points forts sur la grande résolution SPV (nombres de périodes, décharge, salaire).

Quand la SPV devra se prononcer face à cette nouvelle loi contre Ecole 2010, les points de nos diverses résolutions devront être pris en compte.

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : « pour l'octroi du niveau salarial supérieur après quinze ans d'activité professionnelle, en acceptant le principe d'effectuer une ou plusieurs tâches particulières au primaire »

Jacques donne quelques informations complémentaires. Au départ, le cliquet après 15 ans était prévu uniquement pour les collègues licenciés du secondaire1 ou 2. Lors d'une séance de négociation, il a été étendu à tous les collègues du secondaire. Il faut se réjouir de cette avancée et s'appuyer sur ce principe pour revendiquer un même traitement puisque nous effectuons bien des tâches particulières comme nos collègues (maîtrise de classe, prafo, ...).

Le Comité Cantonal soutient ces 2 résolutions qui s'impliquent toutes dans une importante résolution qui sera proposée à l'AD. Il attire encore notre attention sur le dernier point des résolutions qui impliquent plus que de simples demandes.

Nous travaillons sur la résolution distribuée ce jour sur feuille blanche qui a déjà été modifiée par rapport au texte présenté dans le PRIM 67

Cette nouvelle mouture est acceptée à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue par écrit en date du 20 avril (dernier délai) et personne ne demande la parole dans la salle.

Débat discussion : avenir du généraliste et avenir de l'AVMP

Formation, statut et avenir de l'enseignant-e généraliste dans l'école vaudoise.

Nature du généraliste :

Quelques remarques complémentaires pour accompagner ce texte.

*Quelle formation de départ ?

*Le SER et la SPV ont une position claire à ce sujet : master pour toutes et tous

*La CDIIP estime que 3 ans ne sont pas suffisants mais préfère créer des catégorisations de diplôme à l'intérieur de ces 3 ans. Il y aurait 3 types de diplômes. 1) -2+2
2 et 3) actuel 3/6 avec une coloration artistique ou langue. Nous y voyons un gros problème car serons-nous des semi- généralistes ou des semi- spécialistes.

*De plus, le temps offert pour chaque spécialisation n'est de loin pas suffisant pour justifier un titre avec spécialisation.

*Les questions de l'AVMP par rapport aux généralistes :

*Comment vont se jouer les interactions et les espaces de responsabilité entre les anciens généralistes, les semi-généralistes et les enseignants spécialistes.

*Il existe une résolution SPV qui milite pour que les spécialistes puissent continuer à intervenir dans le primaire en tout cas au CYT voir même étendre aux actuels 3-4P.

*Pourquoi la spécialisation ne concerne pas les disciplines français ou math ?

*Il y a trop peu de crédit actuellement concernant les apprentissages de la lecture,

*Comment refondre le statut des généralistes ?

Les divers éléments invoqués ci-dessus se retrouvent dans le texte que nous vous avons présenté.

Cette définition du généraliste parue dans un texte du SER(AD du 28 mars 09) nous semble des plus adéquate :

Le généraliste est le spécialiste des apprentissages, de l'éducation et du développement global de l'enfant !

Quelques questions et remarques de la salle.

Pourquoi limiter les spécialistes dans les petits degrés ? Il est important de préserver le CYP1 de trop d'intervention de spécialistes. Un certain glissement s'opère déjà au CYP2.

Lors d'une séance le 30.01 09, le message venu de la cheffe est le suivant : diminution du nombre d'enseignants spécialisés intervenant dans l'actuel CYT et pérenniser le fait que nos collègues puissent continuer à intervenir dans ces années d'enseignement.

Voulons-nous garder la main sur tout ou laisser les responsabilités uniquement aux spécialistes ?

Il est proposé de modifier la première puce. En gras, les modifications proposées :

Être réservé à **la fin** du deuxième cycle (**années 7et8** selon Harmos), exception faite.....

Cette nouvelle version est acceptée par 12 oui ,7 non et une abstention.

Il est demandé de supprimer la deuxième partie du titre : *et repositionnement de l'AVMP au sein de la SPV ainsi que les trois dernières lignes de ce texte.*

Cette nouvelle proposition est acceptée avec une abstention.

Ce texte est accepté dans sa globalité avec 2 abstentions.

La parole n'est plus demandée et la Présidente remercie chacune et chacun pour ce riche débat et leur participation. Pour bien clôturer cette assemblée générale, elle invite chacune et chacun à prolonger la discussion de manière plus conviviale autour de l'apéro.

Au nom du comité, la secrétaire M. Rieben